

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, , C.PARDO, G.CHARVET, J-F BONIN, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX ; P.PERSICO ; F.MALARD

S.AMOURIQ ;

Date de convocation : 27/02/2026

Secrétaire de séance : Carlos PARDO

Absents	1
---------	---

Pouvoirs	0
----------	---

PROJET DE FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE
Délibération N° 13/2026

— * —

Monsieur le Maire rappelle avoir rencontré l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Ambérieu-en-Bugey le 03 décembre 2025 pour évoquer le sujet du regroupement des écoles maternelle et primaire avec une seule direction.

En effet, cette direction unique est en phase de test depuis la rentrée scolaire 2025-2026 de septembre. Il semblerait que ce test soit concluant et qu'elle demeure en vigueur pour la prochaine rentrée scolaire 2026-2027.

Pour ce faire, lors du conseil d'école du jeudi 26 février 2026, les membres de droit ont voté un avis favorable au projet de fusion des deux écoles.

Le conseil municipal doit également se prononcer sur ce projet de fusion.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de donner un avis favorable au projet de fusion des écoles maternelle et primaire pour la rentrée prochaine à 12 voix et 2 abstentions de Gac ALLAIN et Georges CHARVET.

Accusé de réception en préfecture
06/03/2026 10:26:35
Date de réception préfecture : 06/03/2026

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

par Le Maire,
Gaël ALLAIN



C. PARDO
Adjoint au Maire